



Déclaration préalable Force Ouvrière CHSCT-M du 6 mars 2018

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur,

Ce CHSCT-M du 6 mars 2018 ne dépareillera pas d'avec les autres ; sur les 7 points à l'ordre du jour, 6 le sont pour information, le seul pour avis étant l'approbation du PV du précédent CHSCT-M ou nous n'avons pas siégé.

Encore un CHSCT-M où on ne va rien faire où il ne va rien se passer, alors que tous les services du Ministère sont en restructuration, reparamétrage, déstructuration, voire désintégration pour certains.

Alors que le gouvernement applique sa politique ultra libérale en bafouant les valeurs républicaines inscrites dans la constitution, il détruit méthodiquement le service public garant de ces valeurs.

Un service public que beaucoup de pays européens et autres dans le monde nous ont envié au point de le copier sur certains points et bien, ce service public « à la Française », les politiques sont en train de le galvauder, de le perdre, voire de le compromettre et de détruite par la même occasion la cohésion sociale et culturelle des territoires.

Nous en prendrons exemple avec le futur Établissement Public « routes de France » dans lequel le gouvernement souhaite faire cohabiter les sociétés autoroutières privées et les DIR, service d'État, en espérant qu'une symbiose se fasse mais quand du « Gui » pousse sur un pommier c'est pour récupérer la sève et pas pour l'aider à croître.

Allez-vous, sur ce dossier, et contrairement à ce que vous n'avez pas fait dans le cadre de la fusion des DREAL, respecter vos obligations dictées par un ensemble de texte que l'administration a elle-même élaboré en matière de concertation mais également en matière d'HSCT.

La réglementation vous contraint à faire des plans d'action au travers d'études d'impact pour éviter les risques professionnels liés à cette annonce.

Que faites-vous des 9 principes généraux dictés par le code du travail et repris par le décret de mai 82 ?

Ceux qui ne respectent pas la loi sont qualifiés de voyous et sur ce domaine de la santé, nous pouvons même ajouter le terme d'irresponsables.

Mais derrière les DIR, les DDT, le CEREMA, Météo France et les autres, il y a des agents (des êtres humains avec des situations personnelles), **que faites-vous concrètement pour préserver leur santé physique et mentale dans le cadre de ces réformes ?**

Nous vous rappelons, au passage, que vous êtes pénalement responsable de la santé physique et mentale de vos agents, et en ce sens, nous accompagnerons jusqu'au pénal les personnels en souffrance.

Vous présentez le tableau des accidents, des suicides, vous présentez le point d'étape des RPS, les perspectives de travail des ISST et surtout, très important, une fiche de recommandations pour les agents venant travailler à vélo !
Et tout ça pour information !

Nous avons cette désagréable impression que vous voulez déjà enterrer cette instance à l'instar de ce qui se passe dans le secteur privé.

Croyez-vous que ce soient les préoccupations de la majorité des agents actuellement et ce dont ils ont besoin ?

Par ailleurs, au lieu de faire un point d'étape sur les indicateurs RPS dont même vos services soulignent, je cite :
« les précautions de lecture de ces indicateurs et leurs difficultés à interpréter la mesure »

En tant que présidente du CHSCT-M, nous vous exhortons à prendre de bonne chaussure et à faire le tour de vos services en essayant de vivre une journée type de vos agents.

Ah ! Autant pour nous, nous avons oublié que vous ne dirigez plus grand-chose dans ce ministère qui lui-même ne gère plus grand-chose non plus !
Nous en voulons pour preuve, que vous devez demander l'arbitrage du 1^{er} ministre pour avoir les taux de promotion de vos agents Personnels d'Exploitation et qu'il vous a fallu plus de 6 mois pour les avoir alors même que les promotions sont statutaires et se déroulent tous les ans !

Qui plus est le CHSCT-M est toujours à la recherche de son périmètre de fonctionnement, nous le constatons avec une absence totale de données des Établissements Publics dans les tableaux d'accidents graves ou mortels et suicides, mais cela n'interpelle personne et on édite le document tel quel !

Voilà qui est fâcheux, car la création de l'EP « Routes de France » va générer le passage de 7 à 8000 personnels dans cet EP et amène une interrogation : le CHSCT-M va-t-il les perdre de vue ?
Dans quelles conditions sera assurée la continuité du suivi de l'hygiène de la sécurité et des conditions de travail de ces agents ?

Nous nous interrogeons !

Pour FORCE OUVRIÈRE, il est temps que l'administration se ressaisisse et apporte à l'examen du CHSCTM **pour avis** les sujets de fonds qui impactent nos services et notamment les conséquences des orientations gouvernementales.

Ainsi, le gouvernement souhaite supprimer 50 000 postes de fonctionnaires de l'État au cours des cinq prochaines années, en 2018, notre ministère subit une baisse drastique des effectifs qui représente près de 80 % des postes de fonctionnaires d'État rendus au titre de cette année, à ce rythme ce sera quasiment l'effectif ministériel qui sera supprimé à la fin du quinquennat, soit 40 000 postes.

Nous ne saurons trop rappeler que tous les aménagements ou transformation des services touchant les personnels devraient faire l'objet d'un dossier présenté et soumis à avis au CHSCT-M avec une étude d'impact détaillant des plans d'action pour éviter les risques professionnels, or c'est loin d'être le cas.

FORCE OUVRIÈRE a toujours revendiqué que le fonctionnement de l'instance ne doit pas être une chambre d'enregistrement des restructurations permanentes.

Le CHSCT-M doit travailler à l'amélioration des conditions de travail et à la prévention des risques et ne pas passer son temps à pérorer en tournant autour du pot, il doit se donner les moyens de pouvoir acter ses décisions et les faire appliquer dans des délais restreints.

En effet, nous sommes très loin d'une culture de la prévention que FORCE OUVRIÈRE a toujours défendu au sein de cette instance.

FORCE OUVRIÈRE a revendiqué le 03 juillet 2017 au CHSCT-M la formulation et diffusion d'une note de gestion des Personnels d'Exploitation durant les alertes aux pics de pollution.

La revendication était simple : faire une note demandant aux services de restreindre les activités des agents d'exploitation à la seule gestion des astreintes et interventions de sécurité en suspendant les activités programmées.

C'est une procédure que toutes les DIR appliquent déjà ; dès lors qu'il y a du brouillard sur les voies, dès lors qu'il y a de trop grosses précipitations de pluie ou de neige parce que cela relève du bon sens et de la protection des agents.

Nous observons sur ce dossier malgré le GT qui s'est mis en place, l'absence de courage de votre administration à protéger ses personnels.

A contrario, un projet de note porté par la Secrétaire Générale, sur la sécurité des agents faisant du vélo, vous le présentez de suite ; et pour ceux venant au travail en skate bord, en gyropode, en deux roues motorisées et en voiture, rien, où est la logique ?

D'autant qu'avec les nouvelles régions les temps de trajet des agents se sont multipliés.

On n'ose croire qu'il ne s'agit pas d'assurer ainsi la protection de certains hauts fonctionnaires de nos ministères qui usent régulièrement de ce moyen de transport ?

Remarque, le PPRR (Plan de prévention des risques Routiers) n'est toujours pas décliné dans nombre de services, pour info il a été mis en place à la DIRCO depuis 2008 ! que font les autres, que fait le CHSCT-M ?

Voilà où nous en sommes, voilà comment travaille le CHSCT-M du MTES-MCT, voilà pourquoi le Syndicat FORCE OUVRIÈRE ne siègera pas aujourd'hui, cette commission est sclérosée, minée par les Groupes de Travail multiples non suivi d'effet, les diverses commissions qui sont chronophages, fatigantes et ne sont là que pour noyer le poisson en laissant croire que le CHSCT-M prend en considération les demandes des Organisations Syndicales représentantes des personnels.

Mesdames et Messieurs, c'est pour FORCE OUVRIÈRE un constat que nous déplorons, nous reviendrons dans cette assemblée quand de vrais sujets seront mis au débat dans le but de les faire avancer et quand ils concerneront réellement la préservation de la santé physique et mentale de vos agents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des agents.

C'est aussi, pour toutes ces raisons que FORCE OUVRIÈRE appelle à la grève et à manifester le 22 mars 2018 !

Mesdames, Messieurs, merci.